



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Département de l'économie et de la formation  
Service de l'industrie, du commerce et du travail

Departement für Volkswirtschaft und Bildung  
Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit

## La situation sur le marché du travail valaisan

*Marché du travail  
Main-d'œuvre étrangère  
Placement public  
Mesures du marché du travail  
Collaboration interinstitutionnelle*



RAPPORT ANNUEL 2017

## Table des matières

Objectifs du SICT .....	3
Organisation du SICT .....	3
<b>1.</b> L'année 2017 .....	<b>4</b>
<b>2.</b> Perspectives et défis 2018 .....	<b>5</b>
<b>3.</b> Observation du marché du travail .....	<b>6</b>
<b>4.</b> Dispositif valaisan de lutte contre le chômage .....	<b>8</b>
<i>Efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage</i>	
<i>Offices régionaux de placement (ORP)</i>	
<i>Mesures de réinsertion sur le marché du travail (MMT)</i>	
<i>Examen de l'aptitude au placement – Traitement des oppositions</i>	
<i>Indemnités en cas de RHT – Indemnités en cas d'intempéries</i>	
<i>Collaboration interinstitutionnelle (CII)</i>	
<b>5.</b> Informations complémentaires .....	<b>12</b>
<i>Dépenses et financements</i>	
<i>Publications</i>	
<i>Interventions parlementaires</i>	
<i>Adresses utiles</i>	
<i>Abréviations</i>	

### Personne de contact

Peter Kalbermatten, Chef de service, Tél. 027 606 73 05,  
peter.kalbermatten@admin.vs.ch

### Publication

Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais (SICT)  
Av. du Midi 7, 1950 Sion, sict-diha@admin.vs.ch, www.vs.ch/sict

### Internet

La publication est disponible sur le site [www.vs.ch/sict](http://www.vs.ch/sict), à la rubrique:  
Marché du travail / Chômage > Statistiques et publications > Rapport annuel

### Copyright

© SICT Reproduction autorisée en mentionnant la source

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de  
ne pas alourdir le texte.

# OBJECTIFS DU SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

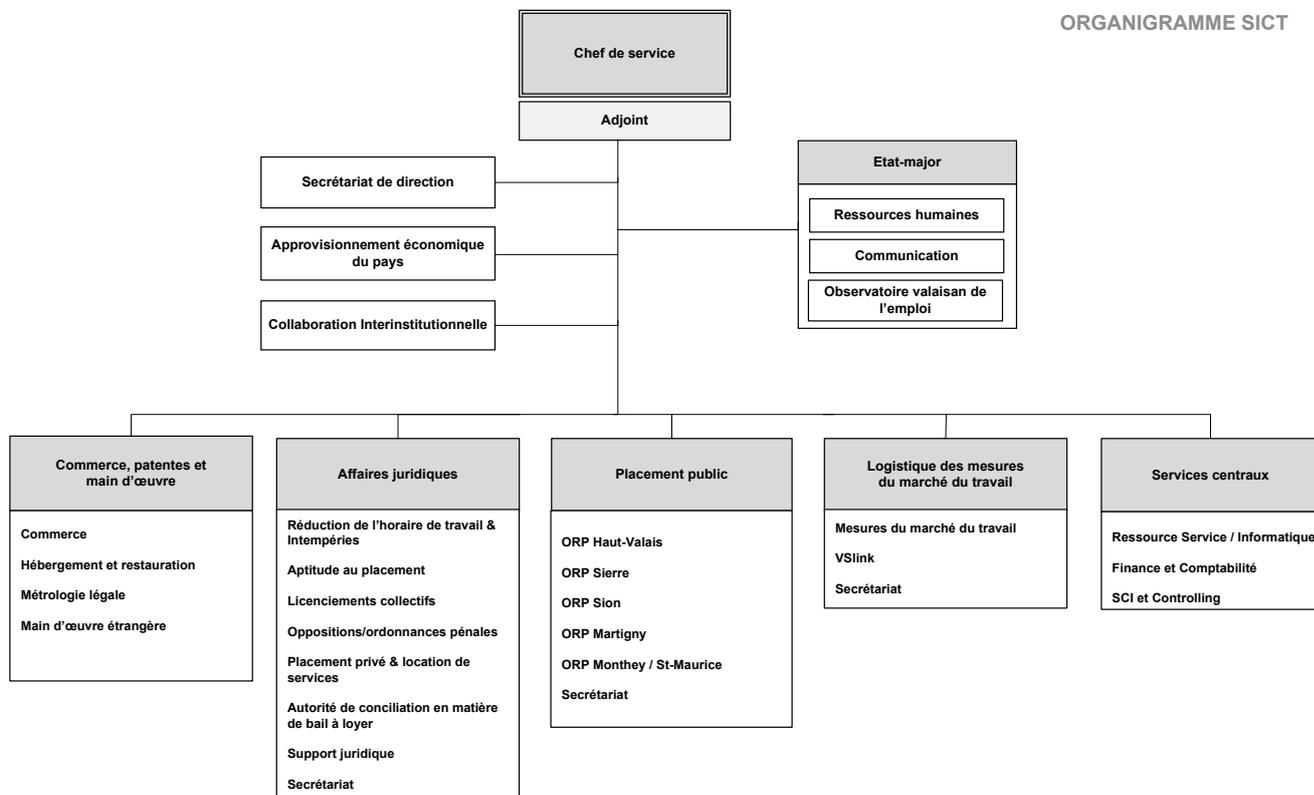
## Objectifs politiques : « Emploi et marché du travail »

Conduire une politique de l'emploi tendant vers l'équilibre du marché du travail et assurer la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation des activités économiques.

### Sous-objectifs politiques « Emploi et marché du travail »

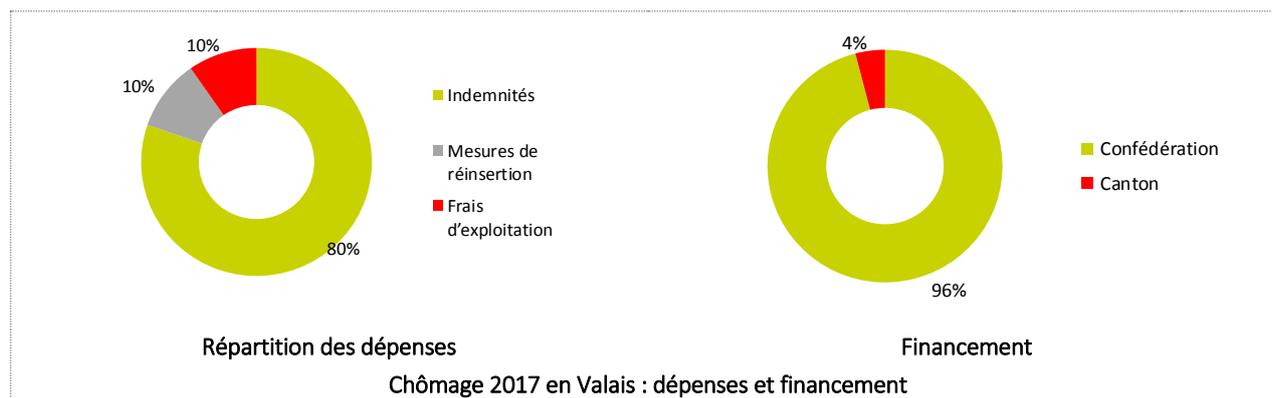
- 1 Prévenir le chômage imminent et lutter contre le chômage existant
- 2 Adapter les mesures du marché du travail et les structures des ORP aux variations budgétaires de la Confédération
- 3 Concilier les attentes de l'économie en main-d'œuvre compétente et la lutte contre le chômage dans le cadre de l'octroi des autorisations de travail
- 4 Soutenir la commission tripartite dans son observation du marché du travail en vue de prévenir, constater et prendre des mesures concrètes contre les situations de sous-enchère salariale
- 5 Assurer, dans le respect des cadres légaux des différents dispositifs (AC - AI - AS - Formation professionnelle - Addiction VS – SUVA) les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale

## ORGANISATION DU SICT



## 1. L'ANNÉE 2017

		Différence annuelle	
+0.8%	progression du produit intérieur brut (PIB) cantonal		
3.6%	taux de chômage cantonal	-0.3 pt	
6230	personnes inscrites au chômage en moyenne mensuelle	-643	-9.4%
75'273	entretiens de conseil menés par les conseillers des ORP	-8'118	-9.7%
12'241	participants à une mesure fédérale de réinsertion	+410	+3.5%
21'827	nouvelles inscriptions au chômage	-730	-3.2%
210	situations annoncées au bureau CLI	+27	+14.8%
472	oppositions déposées auprès du SICT	+20	+4.4%



## FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017

### Projet pilote saisonnalité SAPIL

Le Valais est l'un des cantons suisses les plus concernés par le chômage saisonnier en raison de sa structure économique et de sa topographie.

**Objectifs.** Pour atténuer les effets du chômage saisonnier, le Canton a lancé en décembre 2016, en collaboration avec le SECO, un projet-pilote visant à réduire le taux de rappel par l'ancien employeur. Ce projet consiste principalement à adapter le processus de prise en charge des demandeurs d'emploi saisonniers à de nouvelles exigences.

**Résultats.** Après une année, les premiers constats peuvent être tirés de la mise en place de ce nouveau processus :

- Le chômage dans les branches saisonnières est plus bas que ces dernières années.
- Dans les branches saisonnières, le taux de rappel a diminué, en comparaison avec les ORP suisses confrontés au même phénomène.
- Le nombre d'inscriptions de demandeurs d'emploi saisonniers a reculé et le nombre de désinscriptions de demandeurs d'emploi saisonniers a augmenté.

Le projet SAPIL remplit donc visiblement les objectifs fixés. Néanmoins, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur le succès réel du projet SAPIL. Des résultats plus significatifs seront disponibles en 2018.

### Projet AFBAT : La Fondation Werner Siemens et l'Etat du Valais s'engagent contre le chômage des jeunes

**Contexte.** La Fondation Werner Siemens et le Canton du Valais ont signé en septembre 2017 un contrat garantissant le financement d'un projet d'appui aux formations dans le domaine des enveloppes et techniques du bâtiment (AFBAT) d'une durée de cinq ans pour un montant de 1.6 millions de francs.

**Objectifs.** L'objectif du projet AFBAT est de mettre sur pied des cours de perfectionnement pour les jeunes en formation dans les branches techniques du bâtiment, principalement dans le domaine des économies d'énergie. La création d'un laboratoire d'essai pour l'expérimentation des acquis théoriques devrait

permettre aux jeunes de développer les compétences nécessaires et de mobiliser leurs connaissances dans des projets en lien avec la pratique. Placé sous la houlette du Service de l'industrie, du commerce et du travail, le projet est mené en collaboration avec les associations professionnelles concernées et le Service cantonal de la formation professionnelle.

Rappelons que la Fondation Werner Siemens avait signé en 2011 un accord portant le projet AFOTEC d'« appui aux formations technologiques ». Près de 1000 jeunes suivant une formation d'automaticien, électricien, polymécanicien ou mécatronicien avaient participé aux 4500 périodes de cours organisées dans le cadre du projet.

## 2. PERSPECTIVES ET DÉFIS 2018

### Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse : obligation d'annoncer les postes vacants

**Obligation d'annonce des postes vacants.** Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les employeurs devront annoncer leurs postes vacants aux ORP. La nouvelle loi prévoit l'obligation de communiquer les postes vacants dans les catégories professionnelles affichant un **taux de chômage d'au moins 8% au niveau suisse**. Ce seuil sera abaissé à 5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Conseil fédéral a en outre décidé que les informations relatives aux postes vacants annoncés ne seront accessibles pendant cinq jours ouvrés qu'aux demandeurs d'emploi inscrits auprès du service public de l'emploi (le SICT en Valais), ainsi qu'aux collaborateurs de ce service. Les demandeurs d'emploi déjà inscrits seront ainsi avantagés sur le marché du travail, puisqu'ils bénéficieront d'une avance pour postuler. En outre, le SICT enverra, dans les trois jours ouvrés, des dossiers appropriés aux employeurs qui mettent au concours des postes. Ceux-ci inviteront les candidats répondant au profil recherché à un entretien d'embauche ou procéderont à un examen d'aptitudes, avant de communiquer au SICT si les personnes qu'ils ont reçues sont retenues.

**Optimiser la collaboration avec l'aide sociale.** À la faveur de la mise en œuvre de l'art. 121a Cst., il a également été décidé d'optimiser la coopération entre l'aide sociale et le service public de l'emploi, afin de mieux exploiter le potentiel de la main-d'œuvre indigène. Le projet d'ordonnance régit l'annonce des réfugiés

reconnus et personnes admises à titre provisoire qui dépendent de l'aide sociale, qui sont employables (connaissances linguistiques suffisantes, par ex.) et qui recherchent un emploi, mais qui ne remplissent pas les conditions du droit à l'indemnité selon la LACI et n'ont par conséquent pas droit aux prestations de l'assurance-chômage. L'évaluation de l'employabilité inclut également une estimation des perspectives individuelles sur le marché du travail. Cependant, il convient de préciser que seul un nombre restreint de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire correspondent aux critères nécessaires pour une annonce durant cette phase précoce du processus d'intégration. En effet, l'intégration professionnelle des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire est régie par le principe de la primauté de la formation sur le travail.

**Une opportunité à saisir.** Cette mise en œuvre constitue une opportunité pour les ORP, les demandeurs d'emploi et les employeurs du canton. Les demandeurs d'emploi ont ainsi un accès privilégié pendant 5 jours aux offres d'emploi avant leur diffusion à une plus large échelle. Enfin, pour mener à bien ce projet, le SICT pourra sans aucun doute compter sur l'engagement et le professionnalisme de l'ensemble de ses collaborateurs.

### Organisation des Journées nationales de la CII 2018

La CII Valais organisera les 29 et 30 novembre 2018 à Saillon les Journées CII nationales. Les participants seront accueillis par le chef du Département de l'économie et de la formation, Christophe Darbellay.

Plus de 50 personnes travaillant au sein d'institutions actives dans les domaines de la sécurité sociale, de la formation, de l'intégration sur le marché du travail et de la migration seront conviées à cette manifestation qui se déroule, chaque année, dans un canton différent.

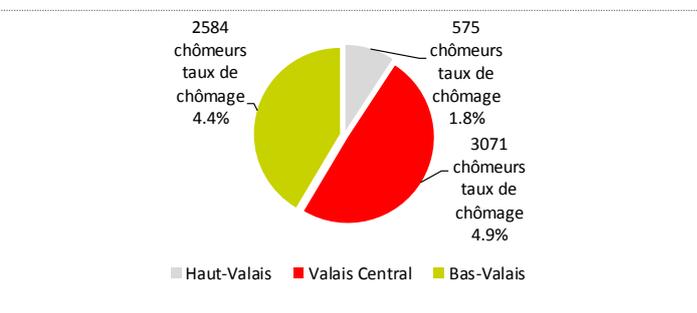
Le but de ces Journées est de communiquer un maximum d'informations en provenance des deux comités CII nationaux et de présenter des bonnes pratiques de collaborations implémentées dans les cantons par les coordinateurs CII.

Canton précurseur en matière de CII, le Valais présentera les acquis et les développements de son organisation durant ces cinq dernières années. Sujet d'actualité, le Valais fera également un focus sur l'organisation CII en place pour les jeunes en rupture de formation.

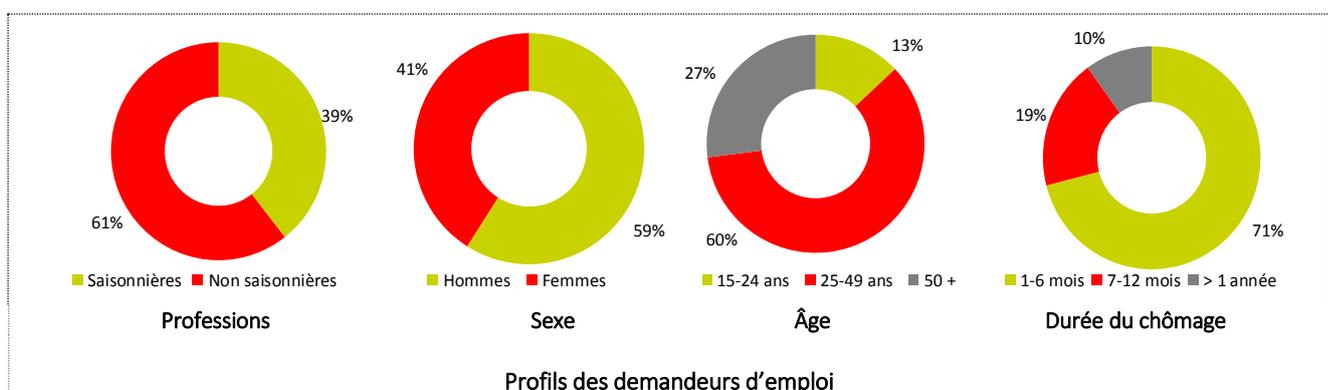
### 3. OBSERVATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

#### Evolution du chômage

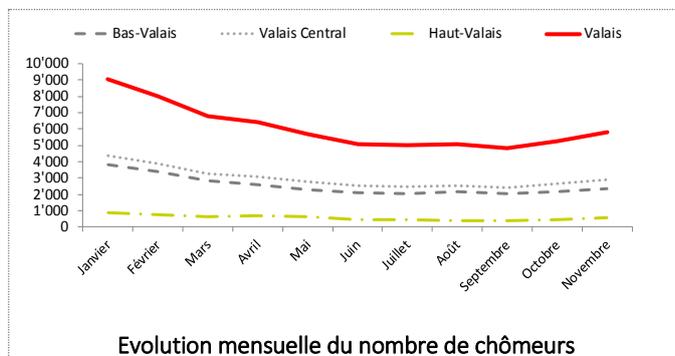
	2017	Diff. annuelle
Taux de chômage Suisse	3.2%	-0.1 pt
<b>Taux de chômage Valais</b>	<b>3.6%</b>	<b>-0.3 pt</b>
Nombre de chômeurs Suisse	143'142	-6175
<b>Nombre de chômeurs Valais</b>	<b>6230</b>	<b>-643</b>
	<b>2018</b>	
Prévision taux de chômage Suisse	2.9%	-0.3 pt
<b>Prévision taux de chômage Valais</b>	<b>3.5%</b>	<b>-0.1 pt</b>



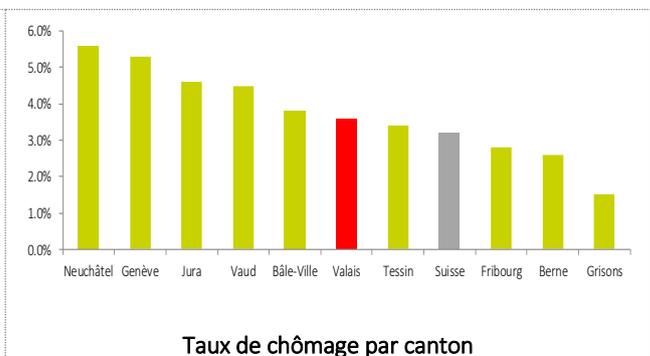
Chômage par régions



Profils des demandeurs d'emploi

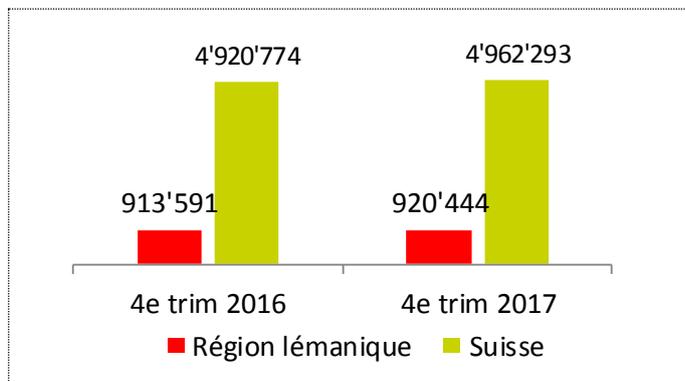


Evolution mensuelle du nombre de chômeurs



Taux de chômage par canton

#### Evolution de l'emploi



**Suisse.** Le nombre d'emplois en Suisse a progressé de 0.8% au 4<sup>e</sup> trimestre 2017 par rapport à 2016 (secteur secondaire +0.7% / secteur tertiaire +0.9%).

**Valais.** Le PIB valaisan s'est renforcé en 2017 et on estime qu'il a généré une augmentation de l'emploi (+0.1%). Il n'y a pas de données actuelles sur l'emploi pour le canton du Valais. Elles sont agrégées par grandes régions par l'Office fédéral de la statistique (OFS). La région lémanique a enregistré une hausse de 0.8% (secteur secondaire +1.1% / secteur tertiaire +0.7%).

## Evolution de la conjoncture et perspectives

	2016	2017	Prévision 2018
Evolution du produit intérieur brut suisse	+1.4%	+1%	+2.4%
Evolution du produit intérieur brut valaisan	+1.4%	+0.8%	+1.9%

**Suisse.** Selon le Groupe d'experts de la Confédération, le PIB suisse a crû de 1% en 2017.

La croissance a été soutenue par l'industrie manufacturière, l'hôtellerie-restauration et les services financiers. Pour 2018, la croissance du PIB est estimée à 2.4%.

**Valais.** Selon la Banque cantonale du Valais, le PIB cantonal a progressé de 0.8% en 2017.

Le secteur de l'hébergement, la métallurgie et les machines ont contribué à cette croissance. A contrario, les exportations valaisannes ont connu un repli.

**Perspectives 2018 Valais.** En 2018, le Valais devrait connaître une croissance de 1.9% du PIB grâce à la reprise de la construction, de l'immobilier et de la croissance mondiale.

## Main-d'œuvre étrangère

*Le SICT délivre les autorisations de travail à la main-d'œuvre étrangère. Il pratique une politique d'attribution des permis visant à répondre au mieux aux besoins du marché du travail valaisan.*

Activité auprès d'un employeur suisse	2016	2017	Diff. annuelle
Ressortissants UE 27/AELE : annonces (activités < 3 mois)	7'024	7'147	+123
Ressortissants croates :			
- courte durée (<12 mois, permis L)	0	34	+34
- séjour (5 ans, permis B)	0	1	+1
Ressortissants de pays tiers :			
- autorisations > 4 mois	78	80	+2
- autorisations courte durée contingentées	54	51	-3
- autorisations à l'année	36	25	-11
Domaine de l'asile : autorisations	466	507	+41

**Recrutement dans l'UE 27 et l'AELE.** Les ressortissants de ces pays bénéficient d'une liberté totale de circulation grâce à l'Accord sur la libre-circulation des personnes (ALCP). Les activités d'une durée inférieure à trois mois sont soumises à une obligation d'annonce.

**Recrutement de ressortissants croates.** Les ressortissants croates sont soumis à un régime transitoire (priorité du marché indigène, contrôle des salaires, contingents)

**Recrutement dans les pays tiers.** Seule la main-d'œuvre

hautement qualifiée, non disponible sur le marché du travail suisse et européen, est admise. Des contingents annuels sont fixés pour cette catégorie de travailleurs.

**Recrutement dans le domaine de l'asile.** Les requérants d'asile peuvent obtenir une autorisation de travail dans certains secteurs d'activité si la situation économique le permet. A contrario, les personnes admises à titre provisoire bénéficient du même traitement que les étrangers titulaires d'une autorisation de séjour, soit un accès facilité au marché du travail.

## Travail intérimaire

*Le SICT est chargé de l'octroi des autorisations de pratiquer le placement de personnel et la location de services. Il exerce également la surveillance des entreprises de placement de personnel et / ou de location de services.*

	2016	2017	Diff. annuelle
Nombre d'heures louées (en milliers)	5'475'786	5'525'901	+0.9%
Nombre de personnes engagées	10'992	12'471	+13.5%

Les entreprises continuent à faire appel à ce type d'engagement, notamment pour des raisons de flexibilité.

## Observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

L'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE) offre un portrait qualitatif du marché du travail en Valais, sous la forme de publications thématiques. Il fournit également des données quantitatives sur le marché du travail valaisan.

L'OVE met à disposition des **informations sur le marché du travail valaisan** (évolution du chômage, évolution de l'économie). Il réalise également des **enquêtes sur les salaires** pour la Commission tripartite cantonale valaisanne « Travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir » (CTVS). Il **collabore avec l'Observatoire romand et tessinois de l'emploi (ORTE)**.

### Activités spécifiques en 2017

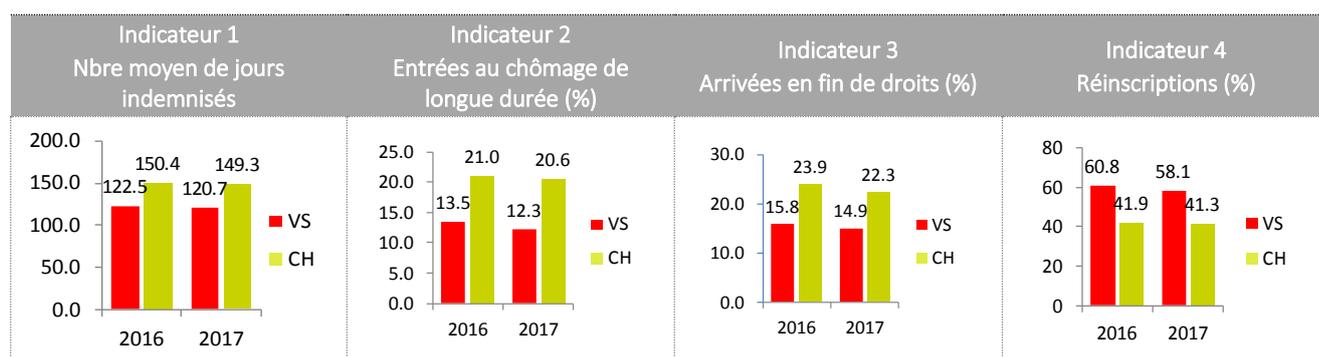
En 2017, l'OVE a défini un nouveau concept d'observation du marché du travail dans l'objectif de se rapprocher de l'économie privée. Ce concept sera testé en 2018.

L'OVE a mené, sur mandat de la CTVS, une enquête concernant le niveau des salaires des temporaires dans le secteur de l'industrie valaisanne. Les résultats ont été présentés à la Commission en décembre 2017.

## 4. DISPOSITIF VALAISAN DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

### L'efficacité du dispositif valaisan de lutte contre le chômage

L'objectif du dispositif valaisan de lutte contre le chômage est la prise en charge rapide des personnes en recherche d'emploi en vue de leur retour durable sur le premier marché du travail. Une importance particulière est accordée aux contacts avec les entreprises.



Les indicateurs de résultat 2016-2017

Le dispositif valaisan de lutte contre le chômage est très performant selon les quatre indicateurs de résultats mesurés par le SECO. Les résultats du Valais sont largement supérieurs à la moyenne suisse pour les indicateurs 1 à 3. Ils sont, par contre, moins bons pour

l'indicateur 4, principalement en raison du nombre élevé de réinscriptions, liées aux variations saisonnières d'activité dans certaines branches.

### Offices régionaux de placement (ORP)

Les offices régionaux de placement (ORP) sont des centres de prestations spécialisés, qui soutiennent aussi bien les demandeurs d'emploi dans leurs recherches d'emploi que les employeurs dans leurs recherches de candidats. Le Valais compte cinq offices régionaux de placement : Monthey-St Maurice, Martigny, Sion, Sierre et Brigue.

	2017	Différence annuelle
Nombre moyen de dossiers par conseiller en personnel (Suisse : 104 ; -3.7%)	107	-6.1%
Inscriptions au chômage	21'827	-3.2%
Entretiens de conseil et de contrôle	75'273	-9.7%
Participants aux journées d'information	7258	+0.9%
Acquisition de places vacantes	4'310	+15.4%
Placements et assignations à des gains intermédiaires	1'617	-3.2%

## Activités au service des demandeurs d'emploi

La moyenne annuelle de dossiers par conseiller, en baisse en 2017, reste malgré tout un peu plus élevée en comparaison nationale. Le nombre d'inscriptions au chômage a baissé par rapport à 2016, de l'ordre de 3.2%. Les variations sont importantes entre le mois où le nombre d'inscriptions est le plus faible (juin) et celui où il est le plus élevé (décembre), en raison de la

## Activités au service des entreprises

**Forum Emploi 2017.** Le 22 juin et le 12 octobre 2017 ont eu lieu à Sion les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> Forums Emploi organisés par les cinq ORP du canton. Pour préparer ces événements, 394 dossiers de demandeurs d'emploi de tous les ORP du Valais romand ont été proposés par les conseillers en personnel et 122 d'entre eux ont été (pré)auditionnés par les répondants entreprises. 46 personnes ont finalement été retenues pour participer aux entretiens (env. 90 entretiens de 20 minutes, soit 2 entretiens/par candidat) auprès des quinze entreprises (domaine administratif) présentes pour l'occasion, avec à la clé environ 50% de postulants définitivement engagés.

saisonnalité dans les branches de la construction, de l'agriculture et du tourisme. Le nombre d'entretiens de conseil et de contrôle s'est aligné sur cette diminution d'inscriptions au chômage, avec une baisse de 9.7% par rapport à 2016. Le nombre de participants aux journées d'information a, quant à lui, progressé de 0.8%.

Les entreprises ont relevé le professionnalisme de la manifestation, ainsi que la qualité du travail de présélection et de coaching effectué par les ORP. Les candidats ont quant à eux apprécié l'opportunité de participer à de vrais entretiens d'embauche, se sont sentis valorisés et prêts pour poursuivre leurs recherches d'emploi.

Au vu du succès rencontré et de l'enthousiasme de l'ensemble des participants, cette expérience sera reconduite l'an prochain par un Forum Emploi dédié cette fois-ci aux professions médico-sociales.

## Mesures de réinsertion sur le marché du travail (MMT)

*L'assurance-chômage peut financer des mesures **fédérales** du marché du travail (MMT) afin d'aider la réinsertion des personnes en recherche d'emploi. Le Canton du Valais finance également des mesures **cantonales** de réinsertion professionnelle pour des personnes qui n'ont pas ou plus droit aux mesures fédérales.*

### Mesures fédérales

Mesures fédérales (financées par l'assurance-chômage)	Décisions 2017	Diff. annuelle
Cours	7'201	+10.3%
Entreprises de pratique commerciale	335	-9.7%
Stages de formation	1'588	+9.6%
Programmes d'emploi temporaire	2'471	-12.0%
Semestres de motivation	558	-5.6%
Stages professionnels	88	=
Allocations d'initiation au travail	195	-37.1%
Allocations de formation	8	+33.3%
Contributions aux frais de déplacement et de séjour	43	-32.8%
Soutien d'une activité indépendante	96	+5.5%
<b>Total</b>	<b>12'583</b>	<b>+2.3%</b>

**Utilisation des mesures.** L'utilisation des mesures du marché du travail a progressé de 2.3% au total. En comparant la baisse du nombre de chômeurs (-9%) et l'activation des demandeurs d'emploi, nous pouvons affirmer que l'offre a été plutôt bien utilisée.

Le nombre de programmes d'emploi temporaires qualifiants (PET) a reculé de 12%. Ce chiffre doit toutefois être relativisé, car il est lié au recul du nombre de demandeurs d'emploi. La baisse dans le domaine des entreprises de pratique commerciale (-10%) a été compensée par l'utilisation accrue des cours qualifiants (+10%). L'utilisation de la mesure SEMO

pour les jeunes en Transition 1 (16-24 ans) sans formation professionnelle a diminué de 6%, c'est-à-dire dans les mêmes proportions que le recul du chômage des 15-24 ans.

La baisse marquée dans le domaine de la mesure spécifique des allocations d'initiation au travail (AIT) est liée à l'utilisation accrue (+10%) des stages en entreprise et au renforcement des conditions d'attribution des mesures définies lors de la révision SECO. Ce recul a toutefois pu être amorti par les allocations cantonales d'initiation au travail (AITc) destinées aux personnes en fin de droit (+33%). Le

recul général du nombre de mesures en entreprises (-15%) signifie que la durée des mesures est en baisse, confirmant ainsi la tendance à l'amélioration de la situation économique.

**Mesure d'évaluation de l'employabilité des jeunes en Transition 1.** Pour répondre aux exigences du SECO, le SICT a mis en place une mesure d'évaluation de l'employabilité des jeunes en Transition 1 (16-24 ans)

inscrits au chômage. L'objectif est de fournir une aide à la décision pour le conseiller ORP afin d'orienter le jeune vers la mesure adaptée. S'il n'est pas employable ou que des problématiques nécessitant le recours à des mesures hors assurance-chômage sont détectées, il est adressé à la CII jeunes pour une prise en charge adaptée. La phase-pilote se termine à la fin 2018.

## Mesures cantonales de réinsertion

Mesures cantonales (financées par le Fonds cantonal pour l'emploi FCE)	Décisions	Diff. annuelle
Programmes de qualification	290	+30%
Allocations cantonales d'initiation au travail	23	+28.8%
Stages professionnels cantonaux	5	+150%
Contributions cant. aux frais de déplacement et de séjour	3	+150%
Cours pour personnes en fin de droit	2	-60%
<b>Total</b>	<b>323</b>	<b>+29.7%</b>

**Utilisation des mesures.** Globalement, l'utilisation des mesures cantonales a progressé de près de 30%. La hausse du nombre de participants aux mesures cantonales démontre que la baisse du chômage en 2017 est également liée à l'augmentation du nombre de chômeurs en fin de droit. Par conséquent, les mesures en entreprise sont utilisées de manière ciblée et ce, malgré le recul du chômage. L'activation dans le

premier marché du travail est la démarche la plus adéquate pour maintenir et améliorer l'employabilité.

**Programmes de qualification (PQF).** Bien que la mesure ait enregistré une augmentation de 30%, le taux de personnes en fin de droit qui ne sont plus inscrites auprès des offices régionaux de placement au terme de la mesure a pu être maintenu au même niveau qu'en 2016 (70%). Les objectifs d'intégration ont donc été atteints.

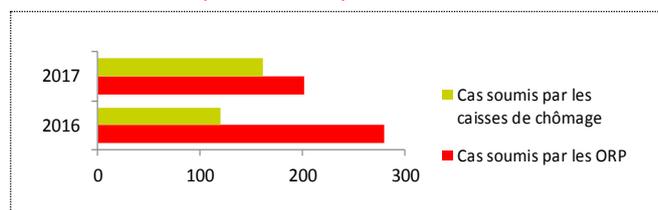
## Vslink

En 2017, Vslink a participé à deux forums étudiants à Berne et Zurich. Près de 3'300 étudiants ont participé à ces deux forums. Plus de 150 entretiens de conseil ont été menés lors ces deux events, ce qui a permis de présenter les atouts de la plateforme. La dernière newsletter Vslink et le Vslink Book - l'annuaire des entreprises valaisannes qui offrent des postes

hautement qualifiés - ont servi de base pour susciter l'intérêt des diplômés pour le marché du travail valaisan. Le Valais est très facilement accessible par le tunnel du Lötschberg et il offre de nombreux emplois intéressants. Grâce à ces arguments positifs, l'un ou l'autre étudiant a pu être convaincu d'envisager de travailler en Valais.

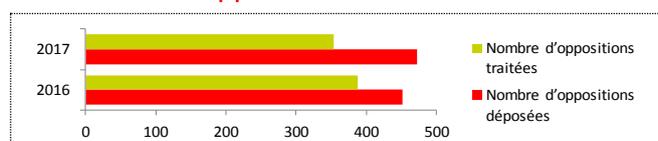
## Examen de l'aptitude au placement – Traitement des oppositions

### Examen de l'aptitude au placement

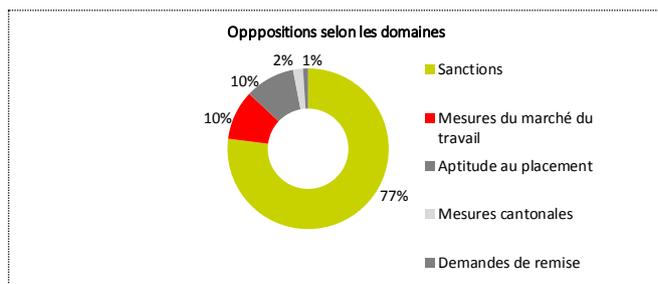


Pour avoir droit à l'indemnité de chômage, l'assuré doit notamment être apte au placement. Les ORP ont aussi pour tâche de contrôler que les assurés sont capables d'exercer un travail convenable et qu'ils sont disposés à le faire. 371 dossiers de demandeurs d'emploi ont été soumis à examen de ces conditions de droit en 2017.

### Procédures d'opposition



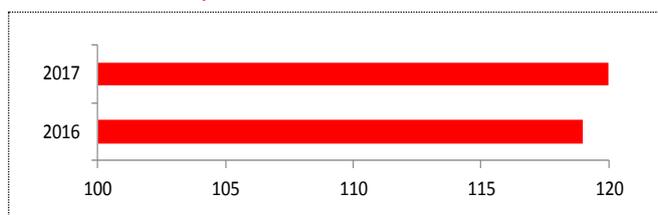
La procédure d'opposition permet au destinataire d'une décision d'en obtenir un nouvel examen avant qu'un juge ne soit éventuellement saisi.



Comme en 2016, les oppositions étaient principalement dirigées contre les décisions de sanction prononcées par les ORP (77%).

Le bien-fondé des décisions initiales a, dans la grande majeure partie des cas, été confirmé par le SICT. Sur 354 oppositions traitées, seules 20 ont été admises ou partiellement admises.

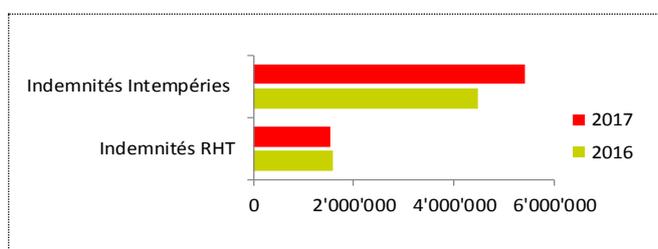
## Ordonnances pénales



Les caisses de chômage demandent au SICT d'intervenir lorsqu'elles ne parviennent pas à obtenir des employeurs tous les renseignements et documents nécessaires à la constitution du dossier d'un assuré.

En 2017, 120 dossiers de ce type ont été ouverts et 13 ordonnances pénales ont été prononcées par le SICT.

## Indemnités en cas de RHT – Indemnités en cas d'intempéries

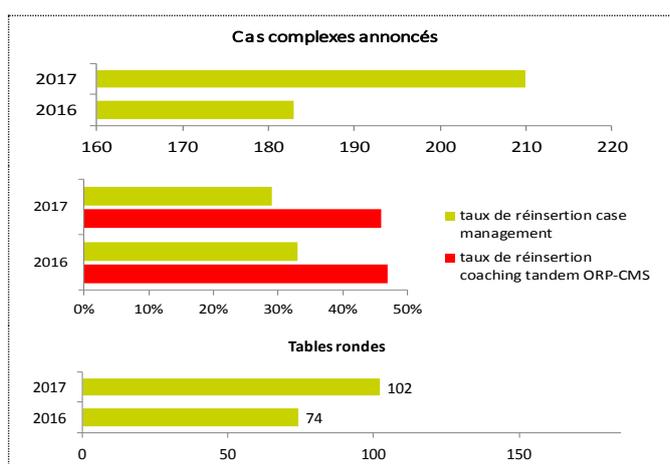


Le recours à l'indemnité en cas de RHT est resté stable par rapport à 2016. Aucune grande entreprise industrielle n'a utilisé cette indemnité.

Comme l'indemnité en cas d'intempéries est tributaire des conditions météorologiques, les indemnités versées en 2017 sont en progression, en raison du mois de janvier très froid ainsi que d'un mois de décembre très enneigé.

## Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La CII Valais vise la collaboration entre les institutions qui œuvrent à la réinsertion professionnelle et sociale des bénéficiaires. Elle met en commun des méthodes de travail et des mesures. Sur le terrain, la CII se traduit par des valeurs partagées et une expertise au service d'une stratégie d'insertion.



En 2017, la CII a mis l'accent sur la problématique des jeunes sans solution au terme de leur scolarité obligatoire. Pour cela, le nouveau dispositif de la plateforme T1 a été présenté lors de la journée CII cantonale du 7 novembre 2017 qui a réuni 200 participants.

La gestion des situations complexes n'est qu'une partie du travail de la CII. En 2017, environ 2000 personnes ont bénéficié d'un suivi simultané par au moins 2 dispositifs partenaires. Ce chiffre démontre bien l'importance du travail en réseau. Pour garantir des prises en charge interinstitutionnelles de qualité, la CII a organisé une journée de formation pour les 58 collaborateurs engagés en cours d'année par les 6 partenaires.

## 5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Dépenses et financement

Les coûts relatifs au chômage, notamment les salaires, sont en grande partie financés par le **fonds fédéral de compensation de l'assurance-chômage** et ne sont donc pas à la charge du Canton. Le **Fonds cantonal pour l'emploi** finance des frais non pris en compte par l'assurance-chômage, notamment des mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle destinées à des personnes en fin de droit.

Comme le prévoit la législation fédérale sur l'assurance-chômage (LACI), l'effectif du personnel doit être continuellement adapté à l'évolution du chômage, aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

	2017			2016	Différence annuelle
	Dépenses	Financement			
		Assurance-chômage (AC)	Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)		
<b>Total frais d'exploitation</b>	<b>31'239'968</b>	<b>31'178'162</b>	<b>61'806</b>	<b>31'419'615</b>	<b>-0.6%</b>
Total MMT fédérales	27'534'636	27'534'636		<b>28'845'263</b>	-4.5%
Total MMT cantonales	5'081'477		5'081'477	<b>3'745'539</b>	+35.7%
<b>Total mesures marché du travail</b>	<b>32'616'112</b>	<b>27'534'636</b>	<b>5'081'477</b>	<b>32'590'802</b>	<b>+0.1%</b>
Contrats d'activité professionnelle (LEMC)	136'883	136'883		128'105	+6.9%
Indemnités journalières	250'429'322	250'429'322		265'122'320	-5.5%
Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT)	1'525'543	1'525'543		1'562'563	-2.4%
Indemnités en cas d'intempéries	5'413'982	5'413'982		4'431'653	+22.2%
Indemnités en cas d'insolvabilité	2'289'543	2'289'543		1'974'599	+15.9%
<b>Total indemnités</b>	<b>259'658'391</b>	<b>259'658'391</b>		<b>273'091'135</b>	<b>-4.9%</b>
Participation cantonale aux coûts du fonds fédéral		-8'000'000	8'000'000	0	
<b>TOTAL</b>	<b>323'651'354</b>	<b>310'508'071</b>	<b>13'143'282</b>	<b>337'229'656</b>	<b>-4%</b>
Nombre moyen de chômeurs en Valais			6'230	6'873	-9.4%
Taux de chômage moyen en Valais			3.6%	3.6%	-0.3 Pt

Chômage 2017 en Valais : dépenses et financement  
(Situation en mars 2018. Certains montants pourraient être modifiés ultérieurement)

### Publications

#### Bulletin statistique mensuel

**Bulletin statistique** : La situation sur le marché du travail en Valais, publication mensuelle

-> Le bulletin statistique mensuel est disponible sur notre site Internet sous : <https://www.vs.ch/web/sict/bulletin-statistique-du-chomage>.

#### Communiqués pour les médias

« 2<sup>e</sup> édition du Forum Emploi Valais », 26 juin 2017

« La Fondation Werner Siemens et l'Etat du Valais poursuivent leur engagement contre le chômage des jeunes », 5 septembre 2017

« 3<sup>e</sup> édition du Forum Emploi Valais », 16 octobre 2017

« Un nouveau dispositif pour le suivi des jeunes en difficulté », 9 novembre 2017

« 20 ans des ORP : et la succession d'entreprise ? », 22 novembre 2017

« La situation sur le marché du travail en Valais », communiqué mensuel

-> Les communiqués pour les médias peuvent être consultés sur notre site Internet sous : <https://www.vs.ch/web/sict/communiques>.

#### Publications de l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE)

« Evolution du travail intérimaire en Suisse Romande », septembre 2017 (en collaboration avec ORTE)

-> Les publications de l'OVE peuvent être téléchargées sur notre site Internet sous : <https://www.vs.ch/web/sict/ove>

## Interventions parlementaires

**Postulat 3.0316 par Emmanuel Amoos AdG/LA, Xavier Mottet PLR et cosignataires**, « Pour une assurance d'indemnités journalières maladie cantonale destinée aux chômeurs ».

*Le Grand Conseil a accepté le postulat.*

**Interpellation urgente 3.0356 par Patricia Constantin AdG/LA**, « Mise en application de l'ordonnance sur le service de l'emploi et la location de services - préférence indigène à l'embauche ».

*Le Chef de Département a répondu à l'interpellation urgente en séance du Grand Conseil.*

## Adresses utiles

**Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)**,  
Av. du Midi 7, 1950 Sion, [www.vs.ch/sict](http://www.vs.ch/sict), ☎ 027 606 73 10, 📠 027 606 73 04, [sict-diha@admin.vs.ch](mailto:sict-diha@admin.vs.ch)

**RAV Oberwallis**, Viktoriastrasse 15, 3900 Brig, ☎ 027 606 94 50, 📠 027 606 94 54, [ravoberwallis@admin.vs.ch](mailto:ravoberwallis@admin.vs.ch)

**ORP Sierre**, Route de la Bonne-Eau 20, 3960 Sierre, ☎ 027 606 94 00, 📠 027 606 94 04, [orpsierre@admin.vs.ch](mailto:orpsierre@admin.vs.ch)

**ORP Sion**, Place du Midi 40, 1950 Sion, ☎ 027 606 93 00, 📠 027 606 93 04, [orpsion@admin.vs.ch](mailto:orpsion@admin.vs.ch)

**ORP Martigny**, Rue du Léman 29, 1920 Martigny, ☎ 027 606 92 21, 📠 027 606 92 22, [orpmartigny@admin.vs.ch](mailto:orpmartigny@admin.vs.ch)

**ORP Monthey-St-Maurice**, Rue du Coppet 2, 1870 Monthey 2, ☎ 027 606 92 50, 📠 027 606 92 51, [orpmonthey@admin.vs.ch](mailto:orpmonthey@admin.vs.ch)

**Bureau de la Collaboration Interinstitutionnelle CII**,  
c/o Service de l'industrie, du commerce et du travail, Av. du Midi 7, 1950 Sion, [www.vs.ch/cij](http://www.vs.ch/cij), ☎ 027 606 73 10, 📠 027 606 73 04, [anne-francoise.beney@admin.vs.ch](mailto:anne-francoise.beney@admin.vs.ch)

## Abréviations

<b>AC</b>	Assurance-chômage
<b>AFABAT</b>	Appui aux formations dans le domaine des enveloppes et techniques du bâtiment
<b>AFO</b>	Allocation de formation
<b>AFOTEC</b>	Appui aux formations technologiques
<b>AI</b>	Assurance-invalidité
<b>AIT</b>	Allocation d'initiation au travail
<b>ALCP</b>	Accord sur la libre circulation des personnes
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>AS</b>	Action sociale
<b>CII</b>	Collaboration interinstitutionnelle
<b>CTVS</b>	Commission tripartite cantonale « Travailleurs détachés et lutte contre le travail au noir »
<b>FCE</b>	Fonds cantonal pour l'emploi
<b>LACI</b>	Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité
<b>LEMC</b>	Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs

<b>MMT</b>	Mesure du marché du travail
<b>ORP</b>	Office régional de placement
<b>ORTE</b>	Observatoire romand et tessinois de l'emploi
<b>OVE</b>	Observatoire valaisan de l'emploi
<b>PET</b>	Programme d'emploi temporaire
<b>PQF</b>	Programme cantonal de qualification
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>RHT</b>	Indemnités pour réduction de l'horaire de travail
<b>SAPIL</b>	Projet pilote saisonnalité
<b>SECO</b>	Secrétariat d'État à l'économie
<b>SEMO</b>	Semestre de motivation
<b>SICT</b>	Service de l'industrie, du commerce et du travail
<b>UE</b>	Union Européenne